



DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Identification de la collectivité : Conseil Départemental des Alpes Maritimes

Identification de l'autorité : Monsieur le Président du Conseil Départemental des Alpes Maritimes

Nom et adresse : Monsieur le Président du Conseil Départemental des Alpes Maritimes, Direction de la Culture, CADAM, 147, boulevard du Mercantour, B.P. 3007, 06201 Nice Cedex 3.

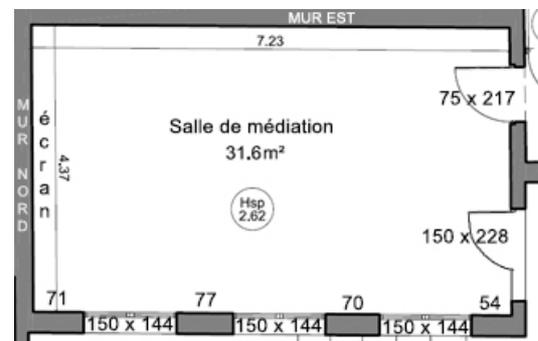
Objet de la consultation : Aménagement de la salle de médiation du site préhistorique du Lazaret, situé au 33 bis boulevard Franck Pilatte, à Nice.

Descriptif :

Dans le cadre de sa politique de valorisation de l'offre culturelle du site préhistorique la grotte du Lazaret, le Département des Alpes-Maritimes souhaite commander **la réalisation de travaux d'aménagement et de mise en valeur d'une salle de médiation de 31,6 m².**

5 finalités sont attendues dans l'aménagement :

- 1/ La réalisation devra répondre aux normes de sécurité, d'incendie, d'hygiène et d'accessibilité d'un établissement recevant du public de 5^{ème} catégorie.
- 2/un espace d'accueil : aménagement adapté et modulable pour 3 versions d'accueil du public/zone de travail. (Cf. précisions)
- 3/ un espace de rangement, d'expositions et de travail. (Cf. précisions)
- 4/ la diminution de la résonance de la pièce.
- 5/ la mise en valeur de la pièce par une ambiance scientifique et naturaliste, en accord avec les éléments existants du site du Lazaret.



Précisions :

1/ **Espace d'accueil.** Cette salle doit pouvoir accueillir 16 personnes maximum dans trois versions différentes :

- Espace de travail : 16 enfants et/ou adultes, donnant à chacun la possibilité d'écrire et de se déplacer autour de la zone de travail collectif, et d'être installé correctement pour une vidéoprojection.
- Salle de visionnage : face à l'écran déjà en position (cf. plan de la salle)
- Espace d'accueil et de travail pour enfant de moins de 6 ans : manipulation d'objets, projection et zone de travail en position assise. 16 emplacements au sol ou adaptés à la taille des enfants.

Un éclairage adapté est attendu s'articulant sur l'installation existante.

2/ **Espace de rangement, d'exposition et de travail.**

- Espace de rangement et d'utilisation de matériel d'animation (plastifieuse, relieuse, massicot, planche à découper).
- Rangements matériel informatique (35 IPAD et chargeurs, un ordinateur portable, clavier et souris. Possibilité de charge de 10 IPAD en simultané).
- Rangements petit matériel d'animation : crayons, papiers, blocs...
- Rangement de 10 caisses bleues (I42 L35 H25).
- Rangement chaises pliantes (16).
- Rangements de livres (bibliothèque médiation, 75 ouvrages).
- Niches d'exposition d'objets (10 crânes d'hominidés, 50 objets utilisés pour la médiation).
- Support mural permettant d'accrocher des panneaux d'affichage d'une dimension d'1m/1.5m. 5 panneaux (forex, dibon...entre 2 et 4 mm d'épaisseur) seront superposés, un seul sera visible. Les panneaux ne sont pas demandés.

Réalisation de la prestation :

Toutes les informations nécessaires à la réalisation des aménagements seront fournies par l'équipe de médiation, sur demande.

La prestation devra avoir été réalisée de la façon suivante :

- Les travaux pourront s'effectuer à partir du lundi 22 novembre 2021 et la salle de médiation devra être opérationnelle le mardi 7 décembre à 12h00 au plus tard.

- L'offre devra comprendre les références professionnelles du candidat puis un devis mentionnant le coût total de réalisation, ainsi qu'un minimum de trois exemples de réalisations similaires dans le domaine visé dans la consultation.

Commande et règlement de la prestation :

Un bon de commande global sera émis. Le règlement s'effectuera sur présentation d'une facture (sur le portail CHORUS) à l'issue de la réalisation de la prestation.

Critères de jugement des offres :

Le jugement des propositions sera effectué au moyen des critères suivants :

1. la valeur technique de l'offre (pondération : 60%)
2. le prix (pondération : 40%)

Notation de la valeur technique : élément d'explication du calcul

La valeur technique de l'offre (VTO) sera notée sur 20, en fonction des éléments suivants :

- fonctionnalité, solidité, modularité, intégration dans la salle et qualité des matériaux proposés (13/20)
- qualifications et expérience des personnes qui réaliseront la prestation (03/20)
- modalité et calendrier de réalisation (04/20)

La note VTO se verra affectée de la pondération de 60 % soit :

Note globale VTO = Note VTO x 0,60

Notation du prix : élément d'explication du calcul

Le prix sera noté sur 20.

Le classement sera établi du moins disant au plus disant. Le moins disant se verra attribuer la note maximale de 20. Les autres candidats seront ensuite notés en fonction des écarts de prix constatés entre leur offre et celle du moins disant.

Le mode de calcul appliqué sera le suivant :

$N = \text{note maxi} \times (M_{\text{mini}}/M)$

dans laquelle :

N est la note avant pondération

M est le montant de l'offre à analyser

Mmini est le montant de l'offre la moins-disante

sachant que la note maximale est 20.

La note obtenue se verra affectée du coefficient de 40 %

Note globale Prix = Note Prix x 0,40

La note finale sera calculée de la façon suivante :

Note globale valeur technique + Note globale prix = Note finale du candidat

Date limite de remise des propositions : mardi 2 novembre à 15h30.

Le candidat déposera sa proposition sur la plateforme sécurisée des marchés publics hormis les documents les plus lourds qui pourront être envoyés à l'adresse suivante : mjandot@departement06.fr

Contenu du dossier de consultation :

Les candidats adresseront un dossier contenant obligatoirement les éléments suivants :

- Un devis détaillé HT et TTC qui identifiera le coût global de la réalisation,
- Un schéma détaillé du dispositif proposé,
- Les spécificités techniques des matériaux utilisés,
- Les délais de réalisation et de livraison
- Une présentation générale de l'entreprise avec les références permettant de juger son savoir-faire et de son expérience en joignant le détail des prestations similaires réalisées au cours des 3 dernières années.

Modalités de paiement :

Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif suivi d'un virement dans le délai de 30 jours et selon les règles de la comptabilité publique.

Le prestataire établira une facture à l'issue de la livraison complète de la prestation.

La facture portera, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- les nom, n°SIRET et adresse du créancier,
- la domiciliation bancaire,
- la désignation de la prestation effectuée et la date de sa réalisation,
- le montant HT de la prestation effectuée,
- le taux et le montant de la TVA et les taxes parafiscales le cas échéant,
- le montant total des prestations,
- le numéro d'engagement de la commande.

Les factures sont à déposer sur le portail CHORUS - code service CULTURE/SIRET 220 600 019 00016

Renseignements complémentaires :

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur apparaîtraient nécessaires, les candidats peuvent faire une demande à :

Adresse :

Site préhistorique du Lazaret

Conseil départemental des Alpes-Maritimes

33 bis boulevard Franck Pilatte

06300 Nice

Téléphone : 04.89.04.36.04 ou 06.58.81.96.12

Mail : mjandot@departement06.fr